# SECTEUR RÉSIDENTIEL



(v.A14.1)



VENTILATION & CLIMATISATION



# BAR-TH-150





# CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

- ☑ Bâtiment résidentiel : appartement existant ≥ 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 22 ans
- Appareils dimensionnés pour répondre aux besoins en chauffage ou en chauffage + ECS
- 🗹 Les équipements de secours ne sont pas comptabilisés dans la puissance de la chaufferie
- 🗹 Appareils fonctionnant au gaz naturel ou propane pour un système de chauffage collectif

#### PAC <= 400 kW:

- ηs ≥ 111 % pour PAC moyenne et haute température
- ns ≥ 126 % pour PAC basse température (L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la pompe à chaleur seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation). et mesurée selon le réglement (EU) 813/2013)

#### PAC > 400 kW:

COP ≥ 1,3, mesuré selon la norme EN 12309 pour des températures d'entrée et de sortie égales à 7°C/35°C pour une PAC air/eau; 10°C/35°C pour une PAC eau/eau; [COP: rapport entre la puissance calorifique utile délivrée par la PAC, et la somme du débit calorifique de gaz et de la puissance électrique absorbés par la PAC1

### COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- ☑ Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz,au fioul ou charbon (+ «hors condensation» si engagement < 29/10/2022)
- [Si PAC > 400 kW] : COP ≥ 1,6
- 🗹 Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)



# JUSTIFICATIFS À FOURNIR

✓ Document technique du fabricant de la PAC ou d'un organisme certifié COFRAC (ou équivalent UE) accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 précisant leur marque et référence et justifiant la puissance thermique nominale ainsi que, le cas échéant : le type de PAC (basse, moyenne, haute température), l'Etas et le COP, selon les normes exigées.

#### SI COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R - <u>téléchargez le process ici</u>





(v.A14.1)

# **BAR-TH-150**



LOT CHAUFFAGE, **VENTILATION** & CLIMATISATION

# **POMPE À CHALEUR COLLECTIVE** À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU



# MENTIONS OBLIGATOIRES

# **DEVIS**

## **TOUTES FOST**

- 'DEVIS' + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- Date d'édition du devis
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- 🗹 Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- Pagination complète et cohérente
- 🗹 Rôle Actif et Incitatif de Sonergia : Tout ce qu'il faut savoir sur les mentions Coup de Pouce, Coup de Boost et Hors Coup de Pouce à noter sur votre devis.
- ☑ Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

#### **PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT:**

- Mom.
- Prénom
- Fonction
- ✓ Date
- Signature

un bénéficiaire Personne Morale depuis le

# **FACTURE TOUTES FOST**

- Date d'édition de la facture
- ☑ Date de fin de chantier (obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation)
- ☑ Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant aui fait les travaux le cas échéant
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente
- ✓ 'FACTURE' + Référence de la facture
- 🛕 Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.
- ☑ Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- Pagination complète et cohérente
- Montant HT
- Taux TVA
- Montant TTC
- ☑ Si acompte : Montant acompte + date de versement
- 🗹 Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
- SI PRÉSENCE du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture :
  - « SONERGIA (Partenaire CEE SIREN n°518685516) »
- Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

# SPÉCIFIQUE BAR-TH-150

#### Si PAC <= 400 kW:

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [préciser si de type air/eau ou eau/eau]
- Puissance thermique nominale (kW):
- Type : (préciser si basse, moyenne ou haute température)
- **Etas (ns) (%)**:

#### À défaut :

- 🗹 Marque et référence PAC :
- Type: [préciser si basse, moyenne ou haute température]
  - + Notion de mise en place

### Si PAC > 400 kW:

- Mise en place d'une pompe à chaleur à absorption [préciser si de type air/eau ou eau/eau].
- ☑ Puissance thermique nominale (kW):

#### COP:

### À défaut :

- ✓ Marque et référence PAC :
  - + Notion de mise en place

SI COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS **COLLECTIFS ET TERTIAIRES:** 

Dépose de l'ancienne chaudière [préciser si gaz, fioul ou charbon + «hors condensation» si engagement < 29/10/2022]

- Marque et référence de la chaudière déposée
- + document technique issu du fabricant